

■ Événements | P. 27 Bourg-la-Reine mobilisée pour le Téléthon ■ Vivre et entreprendre | P. 29
Des commerçants solidaires



















ÉDITO



C hères Réginaburgiennes, Chers Réginaburgiens,

Le mois de décembre est l'occasion de réaliser le bilan de l'année écoulée. 2023 fut riche en défis. Sur le plan

international, l'année aura été marquée par le prolongement de la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques, et le retour sur le devant de la scène du conflit israélo-

palestinien. Sur le plan national, l'inflation toujours très forte pèse sur notre quotidien. Autant de crises qui nous poussent à nous adapter, à surmonter ensemble ces difficultés.

La Ville est bien sûre solidaire en prenant à sa charge une part de cette inflation afin de ne pas la répercuter intégralement sur les familles. La solidarité est une valeur mise à l'honneur tout au long de l'année. Et à Bourg-la-Reine, nous sommes fiers de pouvoir compter sur nos jeunes qui ont confectionné des boites cadeaux solidaires offertes à nos aînés. Par ces quelques lignes, je tiens également à souligner l'engagement et le dynamisme de la promotion 2022-2023 de notre Conseil des Jeunes et des Enfants Citoyens qui a porté de nombreuses actions riches de sens pour notre ville. Véritables gardiens de la mémoire, nos jeunes Réginaburgiens étaient présents et ont porté l'écharpe tricolore lors de la commémoration du 105° anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Je suis très heureux de les avoir accompagnés sur la voie de la citoyenneté à Bourg-la-Reine.

La fin d'année arrive à grands pas, apportant avec elle son cortège de festivités. En décembre, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour plusieurs temps forts. D'abord le marché de Noël à partir du samedi 9 décembre sur la place Condorcet et ses nombreuses animations puis, nous partagerons un moment convivial au Trois-Mâts, et enfin petits et grands enquêterons avec Sherlock Holmes le dimanche 17 décembre.

En décembre, l'esprit olympique sera également à l'honneur dans notre ville. Nous serons commune hôte du Tour Olympique et Paralympique 92

> (TOP 92) qui reliera les 36 communes du Département autour des valeurs du sport. Nous recevrons le « flambeau Olympique », à Antony puis la passation se fera avec Sceaux

samedi 9 décembre aux Colonnes, en présence de Diane de Navacelle de Coubertin, descendante de Pierre de Coubertin, le créateur des Jeux olympiques modernes et Ambassadrice de l'opération. Bourg-la-Reine s'empare de l'engouement et de la dynamique portés par les JO 2024 et je vous invite nombreuses et nombreux pour ce moment de fête le samedi 9 décembre à 15h aux Colonnes.

Patrick Donath, Maire de Bourg-la-Reine

SOMMAIRE

06 16 26 31

"Je souhaite d'excellentes

fêtes de fin d'année à

toutes et

à tous."

La Mairie vous informe

L' applicationFrance IdentitéDes écoleslabellisées E3Ds

Grand Angle

> Fêtes de fin d'année : Le calendrier de vos festivités

Événements

> Alice Guy et les femmes cinéastes> TOP 92 : en route vers les Jeux !

Nos associations

> La Protection civile > Salon CARTOPHILEX 92

EN NOVEMBRE



Dimanche 12

Le public était au rendez-vous à l'Agoreine pour la pièce de théâtre La Fabrique.



Jeudi 16

Monsieur le Maire, Maryse Langlais, Maire adjointe déléguée à l'Éducation et Serge Kerveillant, Maire adjoint délégué aux commerces et au développement économique, ont reçu les médaillés du travail lors d'une cérémonie organisée à l'Hôtel de Ville.



Dimanche 19

Les visiteurs sont venus nombreux pour la $1^{\rm re}$ édition du Salon du vinyle organisé aux Colonnes.



Jeudi 16 et vendredi 17

En amont de la Journée internationale de lutte contre les violences faîtes aux femmes du 25 novembre, la Ville a souhaité sensibiliser le grand public sur cette question, en installant un violentomètre dans la gare RER et sur des sacs à pain distribués dans les boulangeries et







Samedi 25

Bravo à tous les candidats du concours Jeunes talents!

Dimanche 26

Les habitants ont pu trouver de précieux conseils auprès des professionnels du Forum de la rénovation énergétique qui s'est tenu aux Colonnes.





POUR NE JAMAIS OUBLIER...

La Ville a commémoré le 105° anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui a mis fin à la Première Guerre mondiale, lors d'une cérémonie au cimetière de Bourg-la-Reine. La cérémonie a réuni Monsieur le Sénateur, Pierre Ouzoulias, Monsieur le Maire, Patrick Donath, les élus municipaux, ainsi que les membres du Conseil des Enfants et des Jeunes Citoyens. Les élèves du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux, et de la chorale des jeunes volontaires de 3° et de 4° du collège Évariste Galois, l'équipage du Chasseur de mines Pégase, les pompiers ainsi que des représentants des anciens combattants étaient également présents. À cette occasion, Monsieur le Maire a prononcé un discours dont voici un extrait.

[...] Pendant 4 longues années, l'humanité a été engloutie par la boue et par le sang. Des générations entières dévorées par près d'un milliard d'obus. Le sacrifice ultime d'appelés et de militaires à peine sortis de l'adolescence pour qui le sens du devoir signifiait quelque chose.

À Bourg-la-Reine, Charles Péguy, qui a emménagé dans notre commune en 1913, est l'une des 170 victimes réginaburgiennes de la Première Guerre mondiale.

Le bilan est lourd, inimaginable, un traumatisme mondial. En tout, ce sont près de 10 millions de soldats qui ont été tués, 3 millions de veuves et 6 millions d'orphelins.

Sur notre territoire national, 1,3 million de militaires Français sont décédés au cours de la Grande Guerre et ont obtenu la mention « Mort pour la France ».

Quatre millions de nos militaires sont blessés ou mutilés, ces braves aux « gueules cassées » qui plongent la Nation entière dans l'effroi et l'émotion.

220 000 hommes en provenance de tout l'empire colonial (75 000 Algériens, 35 000 Marocains, 18 500 Tunisiens, 49 000 Indochinois, 37 000 Chinois, 5 500 Malgaches et bien d'autres) ont contribué à l'effort de victoire, pour beaucoup d'entre eux, au sacrifice de leur vie.

Notre devoir est de s'en souvenir. Nous devons témoigner de toute notre gratitude à leur égard. Nous connaissons tous un proche, un grand-père, un arrière-grand-père, un parent, qui a connu la guerre. Un destin brisé, une vie bouleversée et des familles profondément transformées [...].

Nous devons donc continuer de transmettre aux jeunes générations ce sentiment d'espoir et de reconnaissance éternelle envers ces Héros de la Liberté.

N'oublions pas ce que nous a légué cette génération. Ceux qui sont morts et ceux qui ont survécus. Cette génération s'est battue pour notre pays, pour le respect du Droit, et dès 1918 pour la Paix.

Leur héritage est beaucoup plus important que nous l'imaginons mais aussi beaucoup plus précaire que nous le pensions.

Aujourd'hui, alors que le monde rebascule dans la guerre, nous assistons à des scènes que nous pensions d'un autre temps. Alors, nous devons être fermes avec nos valeurs et ne pas transiger pour les défendre. C'est aussi, j'en suis convaincu, l'une des plus belles manières de rendre hommage à nos morts.

Vive la Paix, Vive l'Europe, Vive Bourg-la-Reine, Vive la République, Vive la France!



LA MAIRIE VOUS INFORME

LES PROPOSITIONS LAURÉATES

Lors des Ateliers citoyens, les participants devaient classer l'ensemble des projets en matière de développement durable du programme de la majorité et ont soumis de nouvelles actions les complétant. L'ensemble des Réginaburgiens a pu s'exprimer sur les propositions faites à l'occasion de ces tables rondes citoyennes via la plateforme participative. Découvrez les projets qui ont été retenus.



AMÉNAGEMENT SPATIAL

- 1. Recréer de l'activité commerciale à Bourg-la-Reine.
- 2. Multiplier les friches et les jardins partagés.
- 3. Aller plus loin dans la végétalisation des toits.
- 4. Mettre en place une barrière acoustique le long des voies du RER.
- 5. Casser la vitesse et le côté rectiligne des voies automobiles.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 1. Organiser des visites de déchetteries pour le public et les écoles.
- 2. Réduire les enseignes avec des contenants à déchets.
- **3.** Mettre à disposition des chauffeurs pour les personnes âgées/handicapées.
- **4.** Lancer un atelier au sein de la municipalité pour savoir comment valoriser les déchets au maximum.
- 5. Développer le « troc ».
- **6.** Mettre en place une plateforme pour proposition ou demande de bénévoles lors d'événements.

Des abris pour les chauves-souris

Installer des abris à chauve-souris pour chasser les moustiques tigres : ce projet porté par Frédéric, dans le cadre du Budget participatif de la Ville, a été réalisé avec l'installation de plusieurs abris sur

Bourg-la-Reine.

Vous souhaitez installer un abri chez vous ? La Ville met gratuitement à votre disposition des abris à installer vous-même (sous réserve de disponibilités).

Faites votre demande sur la plateforme participons. bourg-la-reine.fr ou en scannant le QR Code ci-dessus. Démocratie participative : 0179714153

MOBILITÉS

- 1. Rendre l'avenue Galois et l'avenue Carnot en sens unique avec des voies vélos.
- 2. 30 km/h sur la RD920.
- 3. Privilégier les espaces verts aux places de stationnement.
- **4.** Augmenter le nombre de parcs à vélos et donner la possibilité de garer son vélo en toute sécurité pour prendre le RER.
- 5. Augmenter la fréquence des bus vers le métro 4 Bagneux.
- 6. Développer les rues aux écoles.
- **7.** Des véhicules de nettoyage électriques, peu bruyants comme les engins de soufflage et nettoyage.

RESSOURCES ET ÉNERGIE

- **1.** Planter des arbres partout où l'on peut en planter, avec une surface libre de goudron.
- 2. Développer l'indépendance énergétique des établissements publics.
- 3. Récupérer les eaux de pluie.



Retrouvez les projets détaillés sur la plateforme participons. bourg-la-reine.fr ou en scannant le OR Code ci-contre



Le 1^{er} novembre 2023 est entrée en vigueur l'Audience de Règlement Amiable (l'ARA) et de la Césure du procès. Maître CANEVET nous informe sur cette procédure.

L'essentiel à retenir est la co-construction sur-mesure de solutions amiables directement de la volonté des parties, assistées de leur avocat, et à n'importe quel stade du procès qui est alors suspendu. L'ARA est un « îlot amiable » en toute confidentialité. Elle est l'opportunité pour le justiciable déjà engagé en procédure, d'accepter ou de solliciter sa contribution active, en présence du juge désigné pour cette mission spécifique. Elle mêle les techniques très spécifiques des professionnels de l'amiable, de l'écoute active, de conciliation et de médiation pour l'évaluation approfondie des besoins et des intérêts respectifs des parties qui pourront s'exprimer en présence de leur avocat.



Certains litiges ne sont pas éligibles. Le juge en charge du procès initial désignera un autre magistrat pour cette mission en marge du procès. Une formation aux techniques spécifiques des modes amiables est nécessaire. En cas d'échec, les parties peuvent reprendre la procédure. L'audience de règlement amiable a pour finalité la résolution amiable du différend entre les parties, par la confrontation équilibrée de leurs points de vue, l'évaluation de leurs besoins, positions et intérêts respectifs, ainsi que la compréhension des principes juridiques applicables au litige (« Art. 774-2. Code de procédure civile »).

SOLIDARITÉ

UNE ALLOCATION POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) attribuera une allocation aux personnes de plus de 65 ans, sous conditions de ressources, du 6 au 15 décembre. Le montant de l'aide accordée sera de 350 € pour une personne seule et de 700 € pour un couple. Elle sera versée sous la forme d'un virement bancaire adressé directement à la personne bénéficiaire de l'aide.



LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER

Pour obtenir cette allocation, il faut :

- être domicilié(e) à Bourg la Reine depuis plus de 6 mois,
- être âgé(e) de 65 ans et plus,
- et justifier d'un total de ressources ne dépassant pas les plafonds de 14 342 € pour une personne seule et 23 611 € pour un couple.

LES DOCUMENTS À FOURNIR

Afin d'étudier vos droits à l'allocation pour personnes âgées, vous pouvez vous présenter du 6 au 15 décembre, au CCAS, muni des photocopies des documents suivants :

- · livret de famille ou acte de naissance ou pièce d'identité,
- avis d'imposition ou de non imposition 2023 sur les revenus 2022,
- justificatif de présence de plus de 6 mois sur la commune,
- retraites perçues à l'étranger,
- attestation d'hébergement manuscrite avec date d'arrivée sur la commune, ainsi que la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- RIB.

Le CCAS peut être amené à demander la production de tout document complémentaire qu'il estimera nécessaire à l'établissement des revenus annuels de la famille.

Dépôt des dossiers 6 au 15 décembre 2023 au CCAS Annexe de la Mairie - Porte E - 1, boulevard Carnot 0179714120

HOMMAGE À...



FRANCIS MER

Homme fort de la sidérurgie française, Francis Mer, réginaburgien, s'est éteint, le 31 octobre dernier, à l'âge de 84 ans. Ancien Ministre de l'Économie et des Finances (2002-2004) sous la présidence de Jacques Chirac, il avait dirigé de nombreuses entreprises, comme Saint-Gobain et Arcelor.



FRANCINE PIGNON

Ancienne conseillère municipale de Bourg-la-Reine de 2001 à 2008, Francine Pignon est décédée, le 31 octobre dernier, à Montpellier à l'âge de 96 ans. En 2018, elle avait reçu la médaille de la Ville de Bourg-la-Reine pour l'ensemble de son action associative.

VOS TITRES D'IDENTITÉ 100 % DÉMATÉRIALISÉS

Dans le cadre d'une expérimentation, les habitants des Hauts-de-Seine, de l'Eure-et-Loir et du Rhône sont les premiers à tester l'application France Identité qui permet la dématérialisation totale de la carte nationale d'identité, du permis de conduire et de la procuration de vote.



Accessible aux utilisateurs d'un smartphone Android ou d'un iPhone, l'application France Identité permet de prouver son identité avec son téléphone portable sans avoir à divulguer l'ensemble de ses données. Elle vise également à lutter contre l'usurpation d'identité et à remplacer les identifiants et les mots de passe. Elle devient un point d'accès FranceConnect au même titre que la Poste, les Impôts...

Il est désormais possible d'enregistrer de manière 100 % dématérialisée : • sa carte nationale d'identité (si elle est au nouveau format carte bancaire).

• son permis de conduire : pour prouver son droit à conduire lors de contrôles routiers ou lors de la location d'un véhicule, par exemple.

• et sa procuration de vote pour les prochaines élections européennes de juin 2024, sans se déplacer en commissariat ou en gendarmerie. Ce dispositif, expérimenté dans trois départements, dont les Hauts-de-Seine, sera généralisé à l'échelle nationale en janvier 2024 sur la base du volonatariat des mairies.

CERTIFICATION DE COMPTE

Pour accéder à ces nouvelles fonctionnalités en toute sécurité, vous devez faire certifier votre compte France Identité, dans l'une des mairies adhérentes au dispositif (dont celle de Bourg-la-Reine).

1/ Avant de vous rendre en mairie, vous devez d'abord initialiser votre demande de certification depuis l'application, afin d'obtenir un QR code.
2/ Une fois le QR code généré, vous pouvez vous présenter en mairie (sans RDV), avec votre titre et votre QR Code, pour faire vérifier votre identité.

3/ Yous recevrez une confirmation de votre certification, par e-mail et dans votre application, 24h à 48h après votre passage en mairie. **Renseignements : sur le site france-identite.gouv.fr ou auprès du Service Citoyenneté et population :**

0179714200

LA MAISON FRANCE SERVICES

VOTRE ACCÈS AU NUMÉRIQUE



Les deux conseillers numériques de la Maison France services vous accompagnent tout au long de l'année dans l'apprentissage de l'environnement numérique, lors de cours individuels ou d'ateliers collectifs (groupe de 6 à 12 personnes).

Prochaines dates:

> Samedi 9 décembre : Faire ses courses de Noël en ligne.

> **Samedi 23 décembre :** Communiquer via les réseaux sociaux (Whatsapp, Instagram...).

> Samedi 6 janvier : Atelier « Questions libres ».

De 10h à 12h à la Maison France services

Espace Joseph Kessel - 105, avenue du Général-Leclerc

Sur inscription : 0179 71 40 70

france-services@bourg-la-reine.fr

RECENSEMENTDES HABITANTS

Afin de mieux connaître l'évolution de ses habitants, la Ville, en partenariat avec l'Insee, organisera le recensement de la population, du 18 janvier au 24 février 2024.

Les foyers concernés seront avertis par courrier, quelques jours avant le début de la collecte. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information dans votre boîte aux lettres ou en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

L'Insee encourage les réponses sur Internet, mais si nous ne pouvez ou ne souhaitez pas le faire, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

Service Citoyenneté et population : 0179714200

DEMMLER ET LAKANAL FONT PEAU NEUVE

Après d'importants travaux d'enfouissement des réseaux aériens (électricité, télécom et éclairage public), la rue Auguste Demmler et l'avenue du Lycée Lakanal connaissent actuellement une phase de rénovation de leur réseau d'assainissement qui, à terme, entraînera la réfection des revêtements de surface. C'est dans ce contexte que la Ville et le Territoire Vallée Sud - Grand Paris (VSGP) ont mené, en concertation avec les riverains, une réflexion ayant pour objectif une rénovation globale de ces deux voiries, s'étalant sur 14 mois. Explications.

Partant du constat que des automobilistes roulaient régulièrement à vive allure sur ces routes pourtant limitées à 30 km/h, la Ville et VSGP ont souhaité renforcer la sécurité des piétons. « C'est un enjeu majeur, d'autant plus que l'avenue du Lycée Lakanal est fréquentée par de nombreux lycéens », explique Isabelle Spiers, Maire adjointe déléguée à l'aménagement urbain et au cadre de vie.

UNE CIRCULATION PLUS APAISÉE

Dans la rue Auguste Demmler, la route sera réduite de 6m (dont 2m pour le stationnement) à 3m. Celle-ci demeurera à double sens. Néanmoins, pour permettre le croisement des véhicules, des zones de croisement spécifiques seront créées, via la neutralisation de quelques places de stationnement. Cette mesure contribuera à apaiser la circulation et à sécuriser les cyclistes qui ne pourront désormais être dépassés par les automobilistes que dans ces sas de croisement.

La même logique de rétrécissement de la chaussée à 3 m s'appliquera à l'avenue du Lycée Lakanal exclusivement entre l'avenue Victor Hugo et la rue Auguste Demmler. Ce dispositif sera complété par un plateau surélevé au niveau du carrefour Lakanal-Demmler et du Pont Laurin.

RENDRE LES RUES AUX PIÉTONS

La réduction des voies sur la rue Auguste Demmler et l'avenue du Lycée Lakanal entraînera l'élargissement des trottoirs, permettant aux piétons de circuler plus sereinement. Les bordures seront constituées de granit, tout comme les pavés des entrées charretières et les dalles aux abords de la Villa Hennebique. Sur Demmler, des sièges seront également installés pour le confort des passants. Enfin, un éclairage LED, moins énergivore, verra le jour.

DEMMLER VOIT VERT

La requalification de la rue Auguste Demmler a aussi pour ambition de favoriser la nature au cœur de la ville. La végétalisation contribuera à améliorer le cadre de vie et à limiter l'effet d'îlot de chaleur dans un environnement urbain. Ainsi, neuf arbres seront plantés et 8 bacs seront mis en place, en complément de la création de plusieurs bandes végétales. Ces dernières bénéficieront de l'eau ruisselant des trottoirs.

Avant



Après



Avant



Après



UNE EXPÉRIMENTATION SUR LAKANAL

Un test de quelques semaines est actuellement en cours, sur l'avenue du Lycée Lakanal, sur le tronçon compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Auguste Demmler. L'expérimentation, initiée le 6 novembre dernier, portait initialement sur la création d'une voie unique à double sens. Cependant, les observations de terrain ont mis en exergue la dangerosité du carrefour Hugo-Lakanal et les difficultés de circulation. Depuis le 27 novembre, quelques réajustements ont été effectués afin de concilier contraintes techniques et sécurité des piétons : la circulation est donc actuellement à sens unique depuis l'avenue Victor Hugo vers la rue Auguste Demmler.

DES ÉCOLES EN DEVENIR

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (E3D)

Les écoles Fontaine Grelot et République ont obtenu la labellisation « E3D ». C'est la reconnaissance d'une réflexion engagée entre la Ville de Bourg-la-Reine et l'ensemble de la communauté éducative, dans une dynamique collective induite par le projet d'école en matière d'éducation au développement durable.



La labellisation E3D fait de l'école un lieu d'apprentissage global du développement durable. C'est une composante importante parmi les différentes modalités de renforcement de l'éducation au développement durable qui sont impulsées au niveau national et académique depuis 2019. Les élèves des deux écoles sont au cœur de la démarche qui consiste à connaître et comprendre les enjeux du développement durable pour pouvoir agir, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie. « Cela contribue ainsi à la formation de citoyens informés, critiques et engagés, amenés à être force de proposition et acteurs de la transition écologique », explique Mme Delmelle, directrice de l'école élémentaire République.

DES TERRITOIRES ENGAGÉS ET APPRENANTS

Les nombreuses actions initiées par les enseignantes auprès de leurs élèves font des groupes scolaires des territoires engagés et apprenants. Parmi elles, on peut citer : le tri sélectif en cantine, la mise en place de potagers, la collecte de stylos ou de jouets, des actions en lien avec des associations (Restos du cœur, BLR en transition...) ou encore l'égalité filles/garçons, les bancs de l'amitié, le permis piéton...

« Nous avons obtenu cette labellisation pour 3 ans », précise Mme Dejoie, directrice de l'école maternelle Fontaine Grelot. « L'objectif est de renforcer les actions déjà en place et d'initier de nouveaux projets en partenariat avec les différents acteurs de la communauté éducative ».



Mme Delmelle et Mme Dejoie, directrices de l'école élémentaire République et de l'école maternelle Fontaine Grelot

LE SAVIEZ-VOUS?

Chaque mois, le collectif BLR à Vélo vous livre des conseils pour rouler à vélo en toute sécurité. Ce mois-ci, quelques recommandations pour régler correctement son vélo.

Pour éviter les douleurs et pédaler efficacement, il ne faut pas négliger le réglage de son vélo. Les caractéristiques des réglages dépendent du type de vélo utilisé (VTT, VTC, vélo de route, vélo de ville). Voici quelques points de vigilance :

- la taille du vélo et la forme de la fourche : elles doivent être bien choisies dès l'achat et adaptées à votre morphologie et ne peuvent pas être réajustées ensuite.
- la selle : plusieurs paramètres sont à considérer. La hauteur de la selle doit être réglée pour que, pédale au plus bas et talon sur la pédale, la jambe soit complètement tendue.

La selle peut être reculée ou avancée de sorte que, assis normalement sur la selle, pied posé sur la pédale, la droite passant par la face antérieure de la rotule et le centre de l'axe de la pédale soit verticale. La selle doit également être horizontale pour éviter que le bassin ne glisse vers l'avant.

- le guidon, la longueur et l'inclinaison de la potence : cela dépend du type de vélo.
- la position des poignées de frein et du levier de vitesses : l'accès doit en être facile, la main doit rester dans le prolongement de l'avant-bras sans casser le poignet.
- la longueur des manivelles du pédalier.

N'hésitez pas à vous faire aider par un professionnel. Et pourquoi pas, même, envisager une étude posturale si vous en avez le budget. Une bonne idée de cadeau pour Noël!

Source: https://ffvelo.fr

Collectif BLR à Vélo : Facebook Bourg-la-Reine à vélo

/ e-mail : blravelo.92340@gmail.com





Engagée en faveur de la transition énergétique depuis de nombreuses années, la Ville propose une nouvelle mesure : l'exonération de la moitié de la part communale de la taxe foncière pour les propriétaires ayant entrepris des travaux de rénovation énergétique. Si vous êtes concernés, vous avez jusqu'au 31 décembre 2023, pour faire votre déclaration.

Vous avez réalisé en 2023 des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie dans un logement dont vous êtes le propriétaire? Vous pouvez prétendre à l'exonération de 50 % de la part communale de la taxe foncière. Sont aussi bien concernés les maisons individuelles que les appartements en copropriété, qu'ils fassent office de résidence principale ou secondaire. Seule condition : le logement doit avoir été achevé avant le 1er janvier 1989. Pour les immeubles collectifs, les dépenses peuvent porter aussi bien sur le logement lui-même que sur les parties communes de l'immeuble.

OUELS TRAVAUX SONT CONCERNÉS?

Conformément à l'article 200 Quater du code général des impôts, les travaux éligibles concernent :

- l'isolation thermique des parois vitrées et des parois opaques (murs, toit, combles, plancher...),
- les équipements de protection contre les rayonnements solaires,
- · les VMC à double flux,
- les pompes à chaleur (autres que air/air),
- les équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique,
- les équipements de raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid et droits et frais de raccordement...

- les audits énergétiques,
- la dépose de cuve à fioul.

Le montant total des dépenses effectuées doit être supérieur à 10 000 € en 2023 ou à 15 000 € cumulés entre 2020 et 2023, hors coûts de main d'œuvre. Cette exonération s'appliquera de 2024 à 2026.

Si vous avez un doute sur l'éligibilité de vos travaux à l'exonération, reportez-vous à « l'article 18 bis de l'annexe IV du Code Général des Impôts », accessible via le moteur de recherche sur le site www.legifrance.gouv.fr.

COMMENT EN BÉNÉFICIER?

Pour bénéficier de l'exonération, il convient d'adresser au Service Départemental des Impôts Fonciers d'Issy-les-Moulineaux, au plus tard le 31 décembre 2023, une déclaration sur papier libre comportant tous les éléments d'identification des biens, de la date d'achèvement du logement ainsi que tous les éléments justifiant la nature et le montant des dépenses. Vous pouvez également communiquer ces documents via votre espace personnel.

Service Départemental des Impôts Fonciers d'Issy-les-Moulineaux 1, place D'Alembert - 92131 Issy-les-Moulineaux 01 41 09 63 50

UNE CAMÉRA THERMIQUE POUR DIAGNOSTIQUER

VOTRE LOGEMENT

Vous avez des interrogations sur l'isolation de votre logement ? Pour en avoir le cœur net, la Ville met gracieusement à votre disposition une caméra thermique. Simple d'utilisation, elle permet de détecter les fuites thermiques de votre maison par rayonnement infrarouge.

La caméra peut être empruntée de 1 à 3 jours. Vous devrez fournir à cet effet un dossier de prêt disponible à l'accueil de la mairie ou sur le **www.bourg-la-reine.fr**, accompagné des pièces justificatives et d'un chèque de caution de 500 €.

Afin d'étudier les clichés et d'établir un diagnostic permettant d'évaluer

si des travaux d'isolation sont nécessaires, vous pourrez ensuite vous rapprocher :

- d'un conseiller Soliha, si vous êtes en maison individuelle (permanences au 105, avenue du Général-Leclerc, inscriptions sur **www.soliprojet.fr**)
- ou de l'espace Info Energie Habitat de Vallée Sud Rénov, si vous êtes en logement collectif (01 86 63 11 81 contact@valleesudrenov.fr www.valleesudrenov.fr).

Renseignements et réservation auprès du service Ville durable et mobilité 0179714320

Pour utiliser au mieux la caméra

- > Faites le diagnostic quand l'écart de température est important (au moins 10 degrés entre l'intérieur et l'extérieur).
- > Passez la caméra sur les zones incontournables (huisseries, portes, cheminées, etc.).
- > Pour une maison, n'hésitez pas à utiliser l'appareil à l'extérieur et à l'intérieur
- > N'obstruez pas les aérations de votre logement, car celles-ci sont indispensables au quotidien.



À compter du 1^{er} janvier 2024, la loi impose la mise en place progressive d'une collecte spécifique des déchets alimentaires. Pour s'y conformer, le Territoire Vallée Sud - Grand Paris (VSGP) déploie progressivement la collecte des biodéchets. Plus de 4 000 foyers réginaburgiens seront concernés, dès le début de l'année prochaine.

Des épluchures aux restes de repas en passant par les aliments périmés, le thé ou le café, les déchets alimentaires représentent une part conséquente (environ 30%) des ordures ménagères. Éviter leur incinération permettra de réduire les émanations de gaz toxiques liées à leur traitement, néfastes pour la santé. Ils peuvent, en effet, être valorisés s'ils sont collectés séparément. Ils sont transformables, par exemple, en biogaz, électricité, compost...

LE TRI À LA SOURCE

C'est sur la base de ce constat qu'entrera en vigueur au 1er janvier 2024, la réglementation imposant le tri à la source des biodéchets. Dès janvier, VSGP déploiera la collecte des déchets alimentaires en commençant par les zones pavillonnaires et quelques petits habitats collectifs des onze villes du Territoire dont Bourg-la-Reine. Elle remplacera une des collectes d'ordures ménagères : celle du lundi soir ou du mardi matin, selon votre secteur de résidence. Toutes les précisions vous seront apportées prochainement dans le Guide du tri 2024 distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Vous pourrez également renseigner votre adresse sur le site www.valleesud.fr, rubrique Gestion des déchets.

DISTRIBUTION DE KIT

Les habitants concernés reçoivent actuellement un kit composé :

- d'un bio-seau qui vous permettra de collecter les déchets dans votre cuisine.
- un premier rouleau de sacs biodégradables. Vous trouverez les suivants dans les commerces de la ville,
- · un guide dédié aux déchets alimentaires,
- et un nouveau bac de collecte au couvercle marron.

Si vous n'avez pas encore reçu votre kit, ne vous inquiétez pas, cela ne saurait tarder. N'hésitez pas à réserver un bon accueil aux ambassadeurs du tri qui vous rendront visite et sont à même de vous apporter des précisions et répondre à vos questions.

Renseignements : www.valleesud.fr - 0 800 02 92 92 et dans le Guide du tri distribué prochainement dans votre boîte aux lettres

UNE SECONDE VIE POUR VOS SAPINS DE NOËL



Que faire de votre sapin une fois les fêtes passées ? Au lieu de le jeter aux ordures ménagères, Vallée Sud - Grand Paris (VSGP) vous propose de le récupérer afin de le valoriser dans des filières spécialisées.

En janvier, une collecte sera organisée en porte à porte les mêmes jours de collecte des végétaux de jardin, selon votre secteur :

- les mardis 2, 9, 16 et 23 janvier,
- ou les vendredis 5, 12, 19, 26 janvier.

Les sapins doivent être sortis la veille au soir ou avant 6h du matin. Ils ne doivent pas être artificiels, floqués ou décorés. Ils peuvent toutefois être laissés dans leur sac.

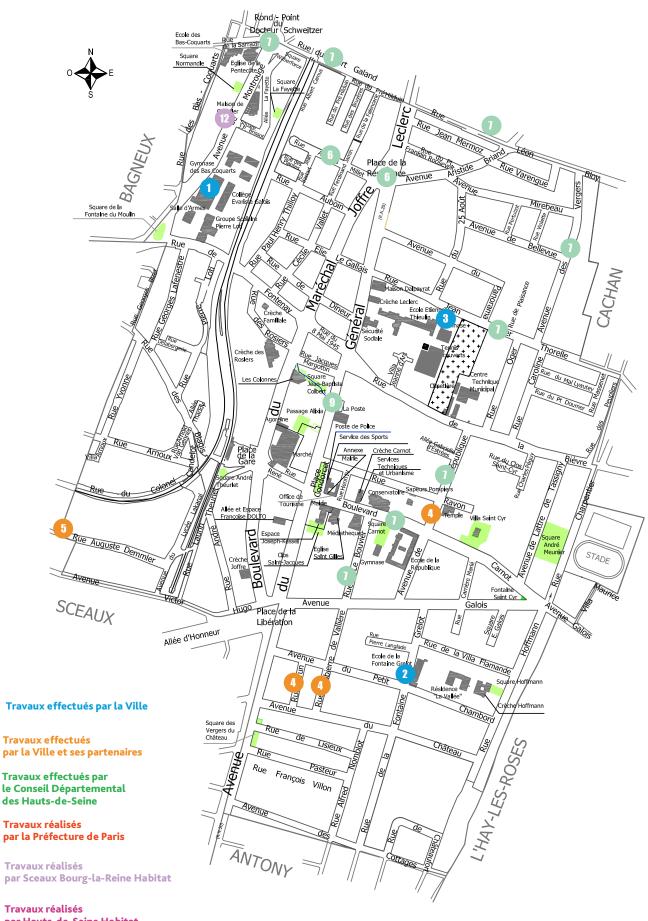
Les déchets verts jouent les prolongations!

Parallèlement, la collecte des déchets verts qui a traditionnellement lieu de mi-mars à mi-décembre est étendue au mois de janvier aux dates précitées pour la collecte des sapins.

N'hésitez pas à vous débarrasser de vos tontes de pelouse et tailles de haies, fleurs coupées et feuilles mortes ou petits branchages en fagots bien liés en les sortant également la veille au soir ou avant 6h du matin.

Renseignements : sur le site www.valleesud.fr, rubrique Gestion des déchets ou par téléphone au 0800 02 92 92

CES TRAVAUX QUI AMÉLIORENT NOTRE QUOTIDIEN





Travaux réalisés par Hauts-de-Seine Habitat





Complexe sportif des Bas-Coquarts: les travaux liés aux lots techniques (plomberie, chauffage, ventilation, électricité, ascenseur) sont en cours de finition. Le plateau des pistes d'escrime est terminé depuis cet été. L'ensemble du bâtiment neuf et la réhabilitation des locaux existants (musculation et danse) sont terminés. Les travaux de réhabilitation des anciens dojos vont démarrer. La plantation des espaces paysagers est en cours.

2 École Fontaine Grelot: les travaux de construction d'un bâtiment en structure bois à Haute Performance Environnemental à usage de salle de motricité sont terminés. L'espace actuel de motricité est en cours de réaménagement afin d'accueillir une partie des enfants à l'heure du déjeuner.

3 École Faïencerie : le projet de l'ÉcoQuartier Faïencerie - Campus de l'Enfant a commencé l'été dernier avec la démolition du gymnase, de la salle des familles et du bâtiment de la loge du gardien et d'une partie de l'école.

Une voie d'accès sud (entre les terrains de tennis et le cimetière) dédiée aux camions de chantier a été créée. Les travaux de construction du groupe scolaire et l'aménagement du parc de près d'un hectare, sont prévus de début 2024 à fin 2025.

4 Rue Brun, avenue de la République (entre le boulevard Carnot et l'avenue Galois) et rue Bobierre de Vallière:

enfouissement des réseaux aériens et réhabilitation du réseau d'éclairage public en cours.

Rue Auguste Demmler: enfouissement des réseaux aériens, d'électricité, de télécom et d'éclairage public (par le Sipperec) sont en cours d'achèvement. Les travaux de rénovation du réseau d'assainissement, de requalification de la voirie et de l'éclairage public démarreront ce mois-ci (voir article page 11).

Rues Armand Millet et place de la Résistance : travaux de réparation du réseau d'assainissement jusqu'à fin décembre.

Rue Le Bouvier, boulevard Carnot, avenue de la République, avenue du Général Leclerc, rue de la Sarrazine, rue du port Galand, rue Léon Bloy, avenue des Vergers et rue Jean Roger Thorelle: réhabilitation du réseau électrique en haute tension par ENEDIS jusqu'à la mi-décembre 2023.

Avenue du Général Leclerc (entre la Place de la Résistance et la rue du 8 mai 1945): réhabilitation du réseau d'assainissement sans ouverture sur le domaine public jusqu'à février 2024.

Espaces verts:

- > Arrachage des massifs de fleurs estivales pour les remplacer par des massifs d'automne et de printemps.
- > Amendement des massifs avec des engrais organiques, des apports de terreau et des plaquettes de bois.
- > **Plantation de bisannuelles**, (pensées, pâquerettes, myosotis, giroflées, pavots), de bulbes (tulipes, narcisses, ail, fritillaire)et de chrysanthèmes au cimetière.





LE CALENDRIER DES FESTIVITÉS

Marché de Noël, patinoire, concerts, spectacles... À l'approche des fêtes de fin d'année, la Ville, en partenariat avec les associations et les commerçants, vous a préparé tout un programme de réjouissances à partager en famille ou entre amis.



SQU'AU 8 DÉCEMBRE

Concours de dessins de Moël

« Noël olympique, et si les JO avaient lieu à Bourg-la-Reine? » C'est le thème, cette année, du concours de dessins organisé par la Ville pour les enfants de 6 à 12 ans. Crayons de couleur, feutres, peinture, collages, découpages... toutes les techniques sont possibles pour donner vie aux plus beaux dessins. Chaque dessin devra être réalisé sur une feuille de format 24 x 32 cm et comporter au dos le nom, le prénom, l'âge et le téléphone de l'enfant. La remise des prix aura lieu lors de la fête du Trois-Mâts le samedi 16 décembre (voir p. 19).

Dessins à déposer jusqu'au vendredi 8 décembre Au service Enfance (Mairie Annexe) - 1, boulevard Carnot Renseignements: 0179714110



IMANCHE 3 DÉCEMBRE

nsemble orchestral les Hauts-de-Seine

L'Ensemble Vocal 14 et les musiciens de l'Ensemble Orchestral des Hauts-de-Seine, avec le soutien de la Ville de Courbevoie et le Département des Hauts-de-Seine, vous proposent de (re)découvrir des titres célèbres de la chanson française et internationale à travers des arrangements pour chœur. De Jean-Jacques Goldman à Queen, ce programme vous permettra d'écouter ces chansons à travers un nouvel univers qui leur donne une autre dimension vocale.

À 16h à l'Agoreine - 63 bis, boulevard du Maréchal Joffre

Réservation sur sortir.bourg-la-reine.fr

Renseignements auprès du service Événementiel : 0179714090



DU 6 AU 23 DÉCEMBRE

Des animations sur le marché couvert

Plusieurs animations vous attendent sur le marché de Bourg-la-Reine :

- Mercredi 6 décembre : distribution de pain d'épices par Saint-Nicolas.
- Samedi 9, mercredi 13 et samedi 16 décembre : vente, au prix de 10€, de 1 500 chéquiers d'une valeur de 20€.
- Samedi 23 décembre : 100 Air Fryer à gagner, en participant à un jeu de questions-réponses, et distribution de papillotes en chocolat par le Père Noël.



Se calendrier de l'Avent des commercants

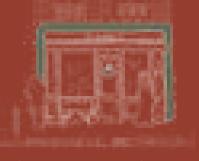
L'association CliquezLocal organise son 4° calendrier de l'Avent sur Instagram. (Re)découvrez les commerçants indépendants de Bourg-la-Reine, Antony et Sceaux, avec des lots à gagner chaque jour. Privilégiez la proximité pour vos cadeaux de fin d'année!

Du 1er au 24 décembre

Pour participer, abonnez-vous au compte Instagram: Cliquez local

DES LOTS À GAGNER CHAQUE JOUR sur Instagram

du 1er au 24 décembre





AU

DU 8 AU 10 DÉCEMBRE lanché de Mo

Ne manquez pas le Marché de Noël de l'Office de tourisme! Vous y trouverez des stands qui raviront

vos papilles (vins et champagne, foie gras, crêpes, miel, pain d'épices et macarons...) et des créateurs pour vos idées de cadeaux (bijoux, bougies, sacs, tricots de laine, produits de beauté...).

Les scouts (samedi après-midi et dimanche) et les élèves de l'EMPRO accompagnés des scouts (vendredi et samedi matin) tiendront, eux aussi, leur stand.

Et pour vous réchauffer, vous pourrez goûter du bon vin chaud!

Place Condorcet

Vendredi 8 décembre, de 10h à 20h - Samedi 9 décembre, de 9h à 20h Dimanche 10 décembre, de 10h à 18h30 Entrée libre



AU

DU 8 AU 10 DÉCEMBRE

Ateliers créatifs pour les enfants

Des ateliers seront proposés pour les plus jeunes sur le marché de Noël :

- vendredi 8 décembre : création de couronnes de Noël,
- samedi 9 décembre matin : travaux manuels (collage, coloriage, dessin, décoration de pots en verre...),
- samedi 9 décembre après-midi : dessin et peinture à l'eau sur le thème des Jeux Olympiques de 2024.
- dimanche 10 décembre : création de suspensions de Noël en bois pour décorer le sapin.

Il est préférable de s'inscrire au préalable à l'Office de tourisme ou sur place.

Office de tourisme - 1, boulevard Carnot

01 46 61 36 41 - officed etourisme.blr@orange.fr









DIMANCHE 10 DÉCEMBRE

Cinéma : La Passagère

La projection sera suivie d'une rencontre avec Laurent Brethome, metteur en scène de la pièce Amsterdam, présentée aux Gémeaux du 1er au 10 décembre.

À 16h à l'Auditiorium du Conservatoire - 11/13, boulevard Carnot

Plein tarif: 4,50 € / Tarif abonnés Gémeaux: 3,50 €

Billets vendus sur place, le jour de la séance

Renseignements auprès des Gémeaux: 01 46 61 36 67



ARDI 12 DÉCEMBRE

<u> Après-midi dansant et gourmand</u>

Seniors, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vous convie à un après-midi dansant et gourmand animé par l'orchestre Arc-en-Ciel. Une collation offerte agrémentera ce moment convivial et festif.

De 14h30 à 17h30 aux Colonnes

51, boulevard du Maréchal Joffre Entrée libre



MERCREDI 13 DÉCEMBRE

Rencontre avec Père Moël

Le célèbre bonhomme à la barbe blanche posera son traîneau sur la place Condorcet. Les petits Réginaburgiens pourront échanger et se prendre en photo avec lui.

De 10h à 12h et de 15h à 18h

Place Condorcet

Accès libre



C'est le moment pour vos enfants d'envoyer leur liste de cadeaux au Père Noël. Pour les aider, nous vous proposons un modèle de lettre en page 23 à glisser dans la boîte aux lettres du Père Noël, installée sur la place Condorcet, du 6 au 17 décembre.

Les lutins se chargeront de transmettre tous les courriers au Pôle Nord. Pour recevoir une réponse, pensez à bien indiquer toutes les coordonnées de votre enfant : nom, prénom et adresse complète.

Du 6 au 17 décembre, place Condorcet





MERCREDI 13 DÉCEMBRE

Temps des histoires spécial Noël

Des histoires et des contes pour les enfants de 3 à 7 ans en attendant Noël

À 16h à la Médiathèque (salle d'animation) - 2/4, rue Le Bouvier

Renseignements: 0179714360-www.mediablr.net



SAMEDI 16 DÉCEMBRE

Concert en famille

L'Orchestre symphonique du Conservatoire vous offre un concert en famille (concert expliqué à destination des enfants) autour de la symphonie n°5 de Felix Mendelssohn.

À 10h et 11h à l'Auditorium du Conservatoire

11/13, boulevard Carnot

Réservation et renseignements: 01 41 87 12 84

www.professeurs-crd-blrscx.fr



SAMEDI 16 DÉCEMBRE

Fête de Noël au Trois-Mâts

La Ville, en partenariat avec les associations ASC, AUFEM, CAEL et Écoute Solidaire, offrira aux petits comme aux grands, un bel après-midi festif à la maison de quartier Le Trois-Mâts. Au programme : spectacle tout public, Le merveilleux voyage d'Alan -Des côtes bretonnes aux terres africaines, distribution de ballotins de Noël, ateliers (maquillage, décorations de Noël...), remise des prix du concours de dessins et goûter.

De 14h à 18h au Trois-Mâts - 18, avenue de Montrouge Entrée libre

Renseignements auprès du Trois-Mâts: 0179714328





omanche 17 décembres Therlock Holmes et l'Aventure du Diamant Bleu

3 comédiens, 10 personnages, 1 dinde ! Voici la seconde adaptation d'une nouvelle de Conan Doyle, par Christophe Delort, mettant en scène le détective Sherlock Holmes. Parue pour la première fois en 1892, elle n'avait jamais été adaptée au théâtre. C'est désormais chose faite. Venez participer à cette enquête à l'humour so british!

Une pièce présentée avec le soutien du Département des Hauts-de-Seine.

À 16h à l'Agoreine - 63 bis, boulevard du Maréchal Joffre

Réservation sur sortir.bourg-la-reine.fr

Renseignements auprès du service Événementiel: 0179714090





DIMANCHE 17 DÉCEMBRE

Cinéma: Princesse Mononoké Réalisé par Hayao Miyazaki (1997).

À partir de 10 ans.

Plein tarif: 4,50 € / Tarif abonnés Gémeaux: 3,50 €

À 16h à l'Auditiorium du Conservatoire - 11/13, boulevard Carnot

Billets vendus sur place, le jour de la séance

Renseignements auprès des Gémeaux : 01 46 61 36 67



MERCREDI 20 DÉCEMBRE

Lete des accueils de loisirs

Les accueils de loisirs de Bourg-la-Reine organiseront leur loto de fin d'année destiné aux enfants inscrits en accueil de loisirs et à leurs parents. Au programme : des douceurs sucrées et salées et de nombreux lots à gagner. Les parents pourront également assister à plusieurs animations préparées par les enfants qui repartiront avec un petit souvenir de ce moment passé en famille.

À 18h45 au réfectoire de l'école Pierre Loti 38, rue de Fontenay



EUDI 21 DÉCEMBRE

Poncert de Noël

Le Concert de Noël du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux est l'occasion de partager une soirée musicale, féérique et unique. Venez écouter et apprécier l'orchestre symphonique et le chœur Vocalys du Conservatoire. À 20h30 en l'église Saint-Gilles

6 bis, boulevard Carnot

Réservation et renseignements: 01 41 87 12 84 - www.professeurs-crd-blrscx.fr

